



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
DIVORCE JUDICIAIRE

- Copie du livret de famille ;
- Copie carte d'identité ou passeport ;
- Copie carte vitale ;
- Copie intégrale datant de moins de trois mois des actes suivants :
 - votre acte de mariage ;
 - votre acte de naissance ;
 - le cas échéant, acte(s) de naissance(s) d(es) enfant(s) et en cas de minorité, formulaire d'information d(es) enfant(s) ;
- Copie contrat de mariage ;
- Justificatifs de vos revenus : votre dernier avis d'imposition, votre bulletin de salaire du mois de décembre de l'année précédente, vos trois derniers bulletins de salaire ou avis France Travail, justificatif des trois derniers mois de prestations versées par la Caisse d'allocations familiales,...
- Justificatifs de vos charges principales : emprunt immobilier ou loyer, EDF, assurance, téléphone....
- Déclaration sur l'honneur ;
- Copie des éventuels contrats de prêt(s) en cours et tableau(x) d'amortissement(s)

En présence d'enfants à charge :

- Certificat de scolarité ;
- Justificatif des dépenses principales liées aux enfants : frais de scolarité, de cantine, d'activité extra-scolaire, de santé,...



GOUYET POMMARET - ORARD

Société d'Avocats

En cas de demande de prestation compensatoire :

- Avis d'imposition de l'année précédant le mariage ainsi que tous les avis d'imposition depuis le mariage ;
- Résumé de la situation professionnelle des époux durant le mariage (avec précision des éventuels congés parentaux pris pour l'éducation des enfants ou des sacrifices professionnels réalisés pour favoriser la carrière de l'autre époux) ;
- Liste du patrimoine personnel de chacun des époux ainsi que du patrimoine commun/indivis ;
- Justificatif des éventuels problèmes de santé ;
- Estimation des droits à la retraite.